



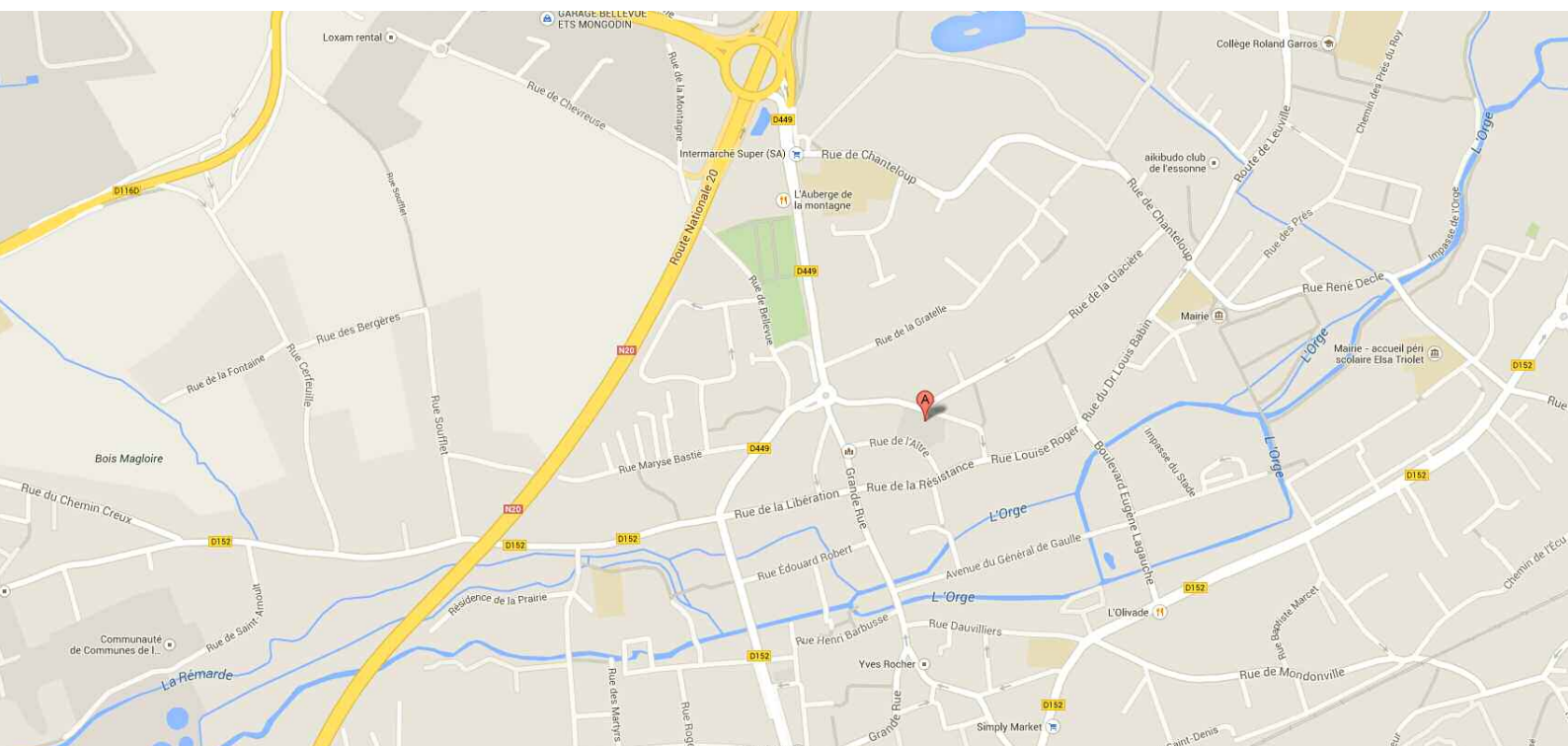
LIVRET D'ACCUEIL



12 Bd Pierre Brossolette
91291 Arpajon Cedex
Tel : 01 69 26 88 88

www.hopital-prive-paris-essonne.com

L'hôpital Privé de Paris Essonne est à votre service.



Accès

En voiture

Depuis Paris – Porte d'Orléans :

N20, direction Orléans, sortie Arpajon Nord.

Au premier rond-point, prendre Arpajon Centre.

Au second rond-point, prendre à gauche

Boulevard Pierre Brossolette.

La clinique est à 100 mètres à droite.

En transport en commun

- Autobus Lignes DM 151 et 153 (porte de Paris).

Lignes 91.04 (porte d'Etampes) et 55.19

- SNCF – RER C

- En provenance de Paris :

Ligne C, direction Dourdan-la-Forêt.

- En provenance de Dourdan :

Ligne C, direction Paris

L'ouverture d'un nouveau parking « rue de l'Aître » est prévue prochainement.

Le mot du directeur

Notre équipe de médecins et de chirurgiens réalise chaque année plus de 12500 interventions chirurgicales et près de 120.000 actes de consultations.

La clinique a développé une prise en charge de qualité avec un niveau maximal de sécurité des soins.

Notre équipe médicale est constituée de 57 praticiens qui pratiquent les interventions chirurgicales souvent complexes, en utilisant les dernières technologies médicales.

Notre politique qualité se décline en quatre « commandements » :

Nous vous attribuons un statut d'hôte

- Chaque patient bénéficie de la recherche permanente d'un environnement de soins où la sécurité et la qualité sont les leitmotivs.
- Chaque patient bénéficie du respect de son intimité et celle de ses accompagnants.
- Chaque patient bénéficie d'une meilleure information.

Au nom de l'équipe médicale et du personnel de la clinique, je vous souhaite un excellent séjour et un prompt rétablissement.

Le directeur

ADMISSION ET FRAIS D'HOSPITALISATION

1 - Consultation avec le chirurgien ou le gastroentérologue

Cette consultation est le point de départ avant toute hospitalisation.

Pour une meilleure prise en charge, il est nécessaire d'apporter :

- Vos ordonnances en cours
- Vos radiographies
- Le carnet de santé pour les enfants

Prenez ensuite rendez-vous avec l'anesthésiste en appelant le : 01.69.26.88.38.

3 - Consultation anesthésique

Elle permet de connaître le patient, de lui expliquer le déroulement de son anesthésie, de lui donner des consignes afin qu'il soit dans les meilleures conditions le jour de l'intervention.

Lors de cette consultation, vous devez apporter :

- Vos ordonnances en cours
- Vos radiographies

Le carnet de santé pour les enfants.

2 - Préadmission

Cette étape a lieu à l'accueil de la clinique 20 minutes avant la consultation anesthésique.

Vous devez apporter :

- Votre carte vitale ou attestation
- Votre mutuelle si vous en avez une
- Votre carte nationale d'identité ou votre passeport ou votre titre de séjour.

4 - Admission

Cette étape est à faire le jour de votre hospitalisation.

A votre arrivée, dirigez-vous à l'accueil qui vous orientera dans votre service une fois les formalités accomplies.

Le jour de votre hospitalisation, vous devez apporter :

- Une trousse de toilette
- Vos ordonnances en cours
- ATTENTION : pour votre sécurité, tout médicament apporté, doit être confié à l'infirmière qui vous accueillera. Ces médicaments vous seront restitués le jour de votre sortie

FRAIS D'HOSPITALISATION

Tarif journalier hospitalier

Représente votre participation financière aux frais d'hébergement (obligation légale au profit de la sécurité sociale)

Forfait participation assuré

Une participation forfaitaire sur les actes lourds est à la charge de l'assuré. Suppléments d'honoraires : Certains praticiens peuvent vous demander un supplément d'honoraire, dans ce cas, le praticien vous informe et vous établit un devis.

Suppléments hôteliers

Chambre particulière, télévision, téléphone : les tarifs sont disponibles au service des admissions. Si votre hospitalisation s'est faite en urgence, invitez un membre de votre famille à passer au bureau des admissions pour régulariser votre dossier.

SEJOUR

ACCUEIL DANS LE SERVICE

Vous serez accueilli (e) par un membre de l'équipe soignante. Les professionnels du service sont identifiés par un badge précisant leur nom et fonction.

Dès votre arrivée et pour votre sécurité, veuillez donner tous vos médicaments en cours (si vous en avez) à l'infirmier(e) qui vous a reçu dans le service.

FAMILLES ET PROCHES

Vos parents et amis sont les bienvenus. Cependant, vous devez respecter les conditions de visite propres au service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

Les visites sont possibles entre 12h00 et 20h00.

Merci d'observer le silence dans les services, de ne pas fumer ni téléphoner.

VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Repas

Les repas sont servis tous les jours à ces horaires :

- Petit déjeuner : 08h30
- Déjeuner : 12h00
- Dîner : 18h00

Les accompagnants des patients ont la possibilité de se restaurer à midi ou le soir au sein de l'établissement : ces prestations sont obtenues grâce à des tickets achetés à l'accueil de la clinique. Des distributeurs de boissons et de friandises sont disponibles au rez-de-chaussée (à gauche des admissions).

Téléphone

L'Hôpital Privé Paris Essonne met à votre disposition un poste téléphonique dont le numéro de la ligne directe vous sera attribué lors de votre admission. En communiquant le numéro de votre ligne à vos proches, ils pourront vous joindre directement. Les appels sortants sont à votre charge. Veuillez-vous rapprocher de l'accueil pour les tarifs.

Télévision

Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision. Son utilisation nécessite de s'acquitter d'un forfait journalier. Pour l'utiliser, il vous sera demandé un chèque de caution à l'accueil, en échange de la télécommande, qui vous sera restituée à votre sortie.

Courrier

Vous pouvez envoyer ou recevoir du courrier. L'envoi de votre courrier affranchi est assuré par le personnel soignant. Afin d'éviter tout retard dans la distribution de votre courrier, vos correspondants doivent indiquer :

- Votre nom et prénom,
- Hôpital Privé Paris Essonne
B.P. 11, 12 Boulevard Pierre Brossolette
91290 ARPAJON

Le culte

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse en vous adressant à la surveillante générale.

Les coffres

Pour assurer la sécurité de vos biens, l'établissement a mis en place des coffres à code dans certaines chambres. Le code est choisi par le patient le jour de son hospitalisation (une notice d'utilisation est fournie au patient). Les objets mis dans ces coffres ne sont pas garantis par l'établissement, ainsi l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Avant votre départ, nous vous prions de laisser le coffre ouvert.

HYGIENE ET SECURITE

Vigilances hospitalières

L'Hôpital Privé Paris Essonne dispose d'une cellule de vigilance et de risque qui veille à la sécurité des produits et des appareils. Les principaux domaines concernés sont les suivants :

- L'Hémovigilance (Surveillance lors de transfusion de produits sanguins labiles etc.)
- La Matérovigilance (Surveillance survenus lors de l'utilisation des matériels et appareils médicaux)
- La Pharmacovigilance (surveillance du risque d'effets indésirables des médicaments).
- L'Identito-vigilance (surveillance de l'identité du patient afin de dispenser le bon acte pour le bon patient).



Infections nosocomiales (ou infections associées aux soins à l'hôpital)

La lutte contre les infections nosocomiales (IN) est une priorité de notre établissement.

L'Hôpital Privé Paris Essonne dispose d'une Équipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière, composée de médecins, d'infirmiers et du pharmacien.

Cette équipe met en œuvre la politique définie par la Conférence Médicale d'Etablissement (CME).



Incendie

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes :

- Prévenez immédiatement le personnel.
- Restez dans votre chambre.

En cas d'alerte :

- Attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire pour vous transporter, n'utilisez pas les ascenseurs.



Tabac et autres

Nous vous rappelons l'interdiction absolue de fumer, en particulier dans votre chambre.



Substances interdites

L'introduction d'alcool ou de stupéfiants est interdite à la clinique.

Développement durable

L'Hôpital Privé Paris Essonne s'est engagé dans un plan de maîtrise des ressources : eau, énergie, déchets, etc. Nous vous invitons à faire de même lors de votre séjour.



Téléphone portable

Les téléphones portables doivent être éteints dans l'établissement, pour ne pas perturber le fonctionnement des appareils médicaux.

DROIT ET INFORMATION

VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

Au cours d'un entretien individuel, les praticiens qui vous prennent en charge vous informeront sur votre état de santé. Cette information portera sur les investigations, traitements ou actions de prévention qui vous seront proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle ainsi que leurs conséquences. Elle vous permettra d'apporter un consentement libre et éclairé aux actes vous concernant. Vous pouvez toutefois demander à ne pas être informé(e) sur votre état de santé.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

La loi du 4 mars 2002 vous offre la possibilité de désigner une personne de confiance. Son rôle est différent de celui de la personne à prévenir que vous désignerez lors de votre admission. La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir. La personne à prévenir pourra être contactée pour des questions relatives à l'organisation de votre séjour et sera informée de votre état de santé en cas d'urgence. Il s'agit la plupart du temps d'un parent.

LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Vous entrez dans un établissement de santé, vous avez la possibilité de formuler vos directives anticipées. Les prendre aujourd'hui évitera que d'autres les prennent ce jour-là à votre place, sans que vos volontés puissent être respectées. Faute de les connaître, demandez à votre médecin, si vous le souhaitez, le formulaire des directives anticipées.

DOSSIER MEDICAL

L'ensemble des soins et examens dont vous bénéficiez sont consignés dans votre dossier médical. Il est conservé conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez avoir accès à votre dossier médical sur demande écrite adressée à la direction de l'établissement.

La consultation de votre dossier médical pourra avoir lieu au plus tard dans les huit jours suivant votre demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé (ce délai de réflexion nous étant imposé par la loi). Ce délai est porté à deux mois lorsque les informations médicales datent de plus de cinq ans.

La consultation sur place est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir des copies, ou l'envoi à votre domicile de tout ou partie de votre dossier, l'établissement vous demandera le remboursement des frais correspondants.

Si vous changez d'établissement de santé, une copie de tout ou partie de votre dossier médical peut lui être communiqué sauf opposition de votre part.

D'autres modalités de demandes de dossier patient existent, n'hésitez pas à contacter la direction.

REGLES PARTICULIERES / SORTIE

DIVULGATION DE VOTRE PRÉSENCE

Les informations concernant votre prise en charge à l'hôpital sont soumises à la confidentialité.

Si vous ne souhaitez pas que votre présence soit révélée, vous pouvez en faire la demande aux agents du Bureau des entrées ou aux professionnels de votre service d'hospitalisation.

Le standard ne pourra vous transmettre aucune communication téléphonique et le personnel du service, où vous êtes hospitalisé, ne pourra révéler votre présence à qui que ce soit, même à vos proches.

VOTRE SORTIE

Le jour de votre sortie est fixé par le médecin, vous devez vous rendre au bureau des sorties afin :

De demander deux bulletins de situation :

- le premier à valeur d'arrêt de travail pour la durée de votre hospitalisation,
- le second pour la prise en charge éventuelle d'un transport, assis ou couché, selon la prescription médicale.

De régler les frais restant éventuellement à votre charge :

- forfait journalier,
- supplément pour chambre particulière,
- téléphone.

IDENTIFICATION

Merci de contrôler l'exactitude de votre nom de naissance, votre nom marital, votre prénom, votre date et lieu de naissance sur les étiquettes qui vous seront présentées et de nous signaler toutes anomalies.

Tout examen ou soin fait à partir d'une identité inexacte expose à une erreur de dossier et donc à un risque médical.

C'est pourquoi il est essentiel que les professionnels de l'établissement ne commettent aucune erreur sur votre identité et que chaque service puisse vous reconnaître.

CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des informations nécessaires à votre prise en charge est soumis au secret professionnel et au respect de la confidentialité. Vos données, protégées par le secret médical, sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

En consultation ou en hospitalisation, des renseignements vous concernant, vous sont demandés et font l'objet d'un traitement qui répond aux exigences de la loi*.

* La loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, garantissant la protection des informations nominatives traitées (www.cnil.com).

SECURITE INCENDIE

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans tous les lieux communs.



**Avant votre départ,
nous vous prions de laisser
le coffre ouvert.**

DROITS DES USAGERS

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS POUR LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE (CRUQPC)

Conformément à la loi du 4 mars 2002 et le décret n°2005-213 du 2 mars 2005, l'hôpital privé de Paris-Essonne a mis en place une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, appelée « CRUQPC ».

Cette commission a pour objectif d'associer les représentants des usagers au fonctionnement des établissements de santé.

Cette commission est composée :

Composition	Nom des titulaires	Fonction	Lieu d'exercice
Le président	J.P. DANAU	Directeur/ HPPE	HPPE
Médiateur médecin	Dr PH. BERTIN	Chirurgien / HPPE	HPPE
Suppléant médiateur médecin	Dr H. LEJEUNE	Médecin DIM / HPPE	HPPE
Médiateur non médecin	M. BRIK	Responsable qualité / HPPE	HPPE
Suppléant médiateur non médecin	M. LELEZ	Assistante de direction / HPPE	HPPE
	Mme MEZIANE	Représentants des usagers	
	Mme RAIMBAULT	Représentants des usagers / Ligue contre le cancer 91 Tél : 01.64.90.88.88	Evry

Des bénévoles de l'association ligue contre le cancer 91 sont prêt à répondre à toutes vos questions soit par téléphone ou sur entretien après avoir pris rendez-vous.

RECLAMATIONS – PLAINTES – SUGGESTIONS

Vous pouvez exprimer vos observations, vos suggestions par l'intermédiaire du questionnaire de satisfaction ou de vive voix auprès de la surveillante des soins.

CRCI (COMMISSION RÉGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION)

Une commission régionale de conciliation et d'indemnisation est chargée de faciliter le règlement amiable des litiges relatifs notamment aux accidents médicaux, aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales. Cette commission réunie en formation de conciliation examine les demandes relatives aux litiges ou à difficultés nées à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soins.

36, avenue du Général de Gaulle, Tour Gallieni II
93175 BAGNOLET Cedex
Tél : 01.49.93.89.20, Fax : 01.49.93.89.30
idf@commissions-crci.fr

LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE – PÔLE SANTÉ SÉCURITÉ SOINS

Le pôle Santé Sécurité Soins a une mission d'information et de médiation auprès du Médiateur de la République. Il est chargé de renforcer le dialogue entre les usagers du système de soins et les professionnels de santé. Il analyse et traite toutes demandes d'information ou réclamations qui mettent en cause le non-respect du droit des malades, la qualité du système de santé, la sécurité des soins.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2

Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3

L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



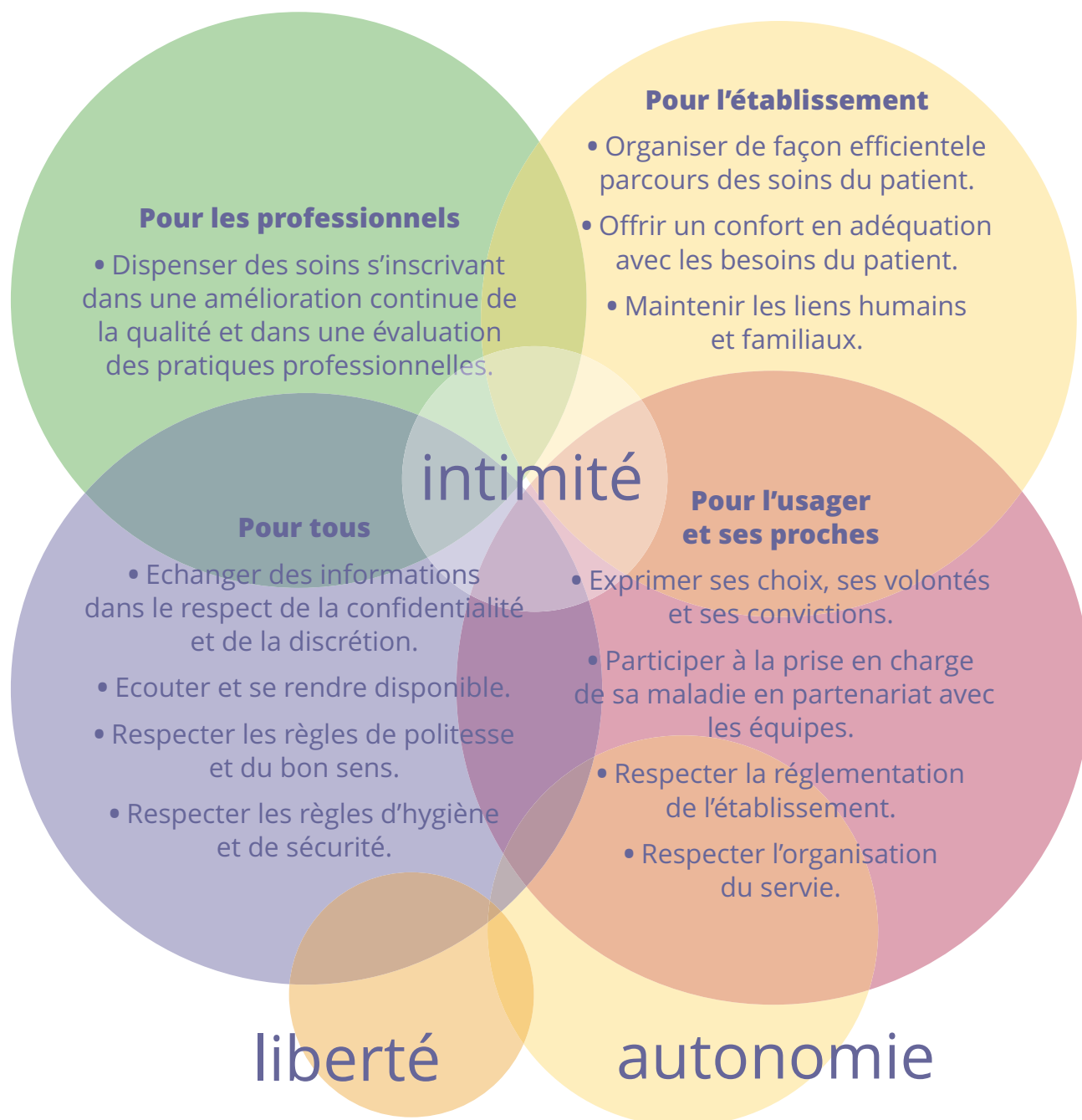
10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Transfusion

Si votre état de santé nécessite une transfusion, le médecin responsable recueillera votre accord pour la transfusion après vous avoir informé des risques et des bénéfices. Vous serez informé de chaque étape de la transfusion. Toutes les précautions seront prises pour diminuer le risque de transmission de virus par le sang ou certains de ses composants. Un risque extrêmement faible persiste

Contrat d'engagement contre la Douleur

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. La douleur n'est pas une fatalité, on peut la prévenir et la traiter. Une évaluation de la prise en charge de la douleur est régulièrement assurée. Le comité de lutte contre la douleur « CLUD » propose des stratégies adaptées à la prise en compte effective de toutes les douleurs, qu'elles soient liées à la maladie, aux soins ou psychologiques.

CHIRURGIE GÉNÉRALE

Chirurgie digestive - Coeliochirurgie
Chirurgie endocrinienne

Dr Said DAHMANI
01 69 26 88 75 ou 07 89 92 11 39

MÉDECINE

Chirurgie endocrinienne et diabétique

Dr Rhiad BOUALLEGUE - 01 69 26 20 64
Dr Zahir DERRAR
01 69 26 88 75 ou 01 69 26 18 03

UROLOGIE

Appareil génital masculin adulte et enfant
Appareil urinaire - Prostate - Calculs rénaux

Dr Vidal AZANCOT - 01 69 26 88 39
Dr Sébastien BRUËL - 01 69 26 88 39
Dr Daniel GASMAN - 01 69 26 88 39
Dr Ahmed SAADE - 01 60 82 56 40

CHIRURGIE PLASTIQUE ET RÉPARATRICE

Chirurgie des seins - Liftings - Lipoaspirations
Chirurgie esthétique de la face et du ventre

Dr Zdravka BATCHVAROVA - 01 60 82 56 52
Dr Bruno KARCENTY - 01 69 26 88 37

ORTHOPÉDIE

Fractures - Prothèses de la hanche
et du genou
Colonne vertébrale - Chirurgie de la main
et du pied
Traumatologie du sport - Arthroscopies

Dr Nidal KHILAN - 01 60 82 56 81
Dr Franck SCHAISON - 01 60 82 56 81
(Site : <http://franck-schaison.com>)

GASTRO-ENTÉROLOGIE

Fibroskopie gastrique - Coloscopie

Dr Armelle CHAUVIN - 01 60 84 83 81
Dr Jean-François HAMON - 01 69 78 07 05
Dr Franck OUTTERS - 01 69 26 88 37
Dr Philippe POURTAU - 01 60 84 83 81
Dr Kouroche VAHEDI - 01 60 84 83 81
Dr Semia ZIDI - 0160 84 83 81

DIÉTÉTIQUE

Diététique et nutrition

Melle Justine GAUTIER - 06 03 61 48 17

KINÉSITHÉRAPIE

Mr Marc GELE - 06 85 95 28 04

OPHTALMOLOGIE

Cataracte - Glaucome - Strabisme
Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Dr François AUCLIN - 01 69 26 88 35
Dr Elias BATTI - 01 64 94 70 54
Dr Philippe BERTIN - 01 69 26 88 35
Dr Oana GAGOS - 01 69 26 88 35
Dr Henry GRACIES - 01 69 26 20 53
Dr Dominique RAZON-SOLER - 01 69 26 88 35
Dr Hélène ROGIER - 01 69 26 88 35
Dr Jean-Noël SGARD - 01 62 82 56 96
Dr Christine TOUBOUL - 01 69 26 88 35

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Végétations - Amygdales
Chirurgie de l'oreille externe et moyenne
Traitement du ronflement

Dr Paul-Henri BOLLA - 01 64 90 65 50
Dr Denis GUERINOT - 01 64 90 68 00
Dr Jean-Pierre SENECHAUT - 02 38 30 07 17

STOMATOLOGIE

Chirurgie des dents (dents de sagesse)
Chirurgie des mâchoires, fractures
Chirurgie plastique et réparatrice de la face
Cancérologie cervico-faciale
Arthroscopie ATM

Dr Hacène ABBAR - 01 69 26 88 37
Dr Pascal DELCAMPE - 01 69 26 88 37
Dr Alexis DIONYSOPULOUS - 01 69 26 88 37
Dr Frédéric DONNE - 01 69 26 88 37
Dr Jacques MARFURT - 01 69 91 56 40
Dr Meyer SEBBAH - 01 64 94 94 77
Dr Franck VIROL - 01 60 77 31 61

GYNÉCOLOGIE

Consultation gynécologique

Dr Michel LAMBERT - 01 69 79 23 37

CHIRURGIEN GYNÉCOLOGIQUE

Consultation gynécologique
Suivi des grossesses
Chirurgie gynécologique

Dr Alexandre JUMAH - 01 60 82 56 47

RADIOGRAPHIE-ÉCHOGRAPHIE-MAMMOGRAPHIE

Dr Fewzi BEREKSI - 01 69 26 88 32
Dr Thierry PICHARD - 01 69 26 88 32
Dr Béatrice TIXEIRE - 01 69 26 88 32

STIMULATION CARDIAQUE

Étude des troubles du rythme cardiaque -
Holsters
Radiofréquence - Mise en place, surveillance
et contrôle des stimulateurs cardiaques
(pace-makers)

Dr Franck TOUIL - 01 69 26 88 36
De Xavier DESSENNE - 01 69 26 88 36
Dr Robert FRANK - 01 69 26 88 36
Dr Joelci TONET 01 69 26 88 36
Dr Fatima GUEFFAF - 01 69 26 88 36

OSTÉOPATHIE

Melle Adeline BOURGERON - 06 51 93 86 29

DERMATOLOGIE

Dr Noëlle DELPUGET-BERTIN - 01 80 87 64 35

CARDIOLOGIE-RYTHMOLOGIE

Examens complémentaires - Épreuves d'effort

Dr Jean Bernard ALEXANDRE - 01 64 90 25 50
Dr Mohamed ALIA - 01 48 10 69 05
Dr Eric ILLOUZ - 01 69 26 88 36
Dr Thi Tuyet TRANG (Arpajon) - 01 64 90 25 50
Dr Patrick DOVE - 01 48 10 51 30
Dr Mohaamed OKBA - 01 69 26 88 36

PERMANENCE MÉDICALE

Dr Rhiad BOUALLEGUE - 01 69 26 20 64

IRM

Standard - 01 60 82 88 00

SERVICE ANESTHÉSIE - RÉANIMATION

Dr Fadi CHAMIEH - 01 69 26 88 38
Dr Samir EL MOUHADDAB - 01 69 26 88 38
De Faly RAVELOJOANA - 01 69 26 88 38



CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE DE L'HÔPITAL PRIVÉ DE PARIS ESSONNE

12 Bd Pierre Brossolette
91291 Arpajon Cedex
Tel : 01 69 26 88 88

www.hopital-prive-paris-essonne.com